

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE**

51, rue des Érables 91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE / Tél. 01 60 84 019 10 / Courriel : georges.romec@9online.fr
association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

SCOT et PLU des enjeux déterminants pour notre avenir

Deux nouveaux documents d'urbanisme mis récemment à l'étude par l'Agglomération du Val d'Orge et la ville de Brétigny vont, pour une large part, déterminer le devenir de notre secteur de l'Essonne et de notre commune et en conséquence, notre qualité de vie. Il s'agit, pour le Val d'Orge, du Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT) et, pour Brétigny, du Plan Local d'Urbanisme (le PLU). Bien noter que le SCOT aura une influence directe sur l'aménagement et le développement de notre commune puisque la loi impose au PLU d'être compatible avec ses dispositions.

SCOT et PLU, instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU de décembre 2000), remplacent respectivement les Schémas Directeurs locaux et les Plans d'Occupations des Sols (POS) bien connus des citoyens. La loi SRU a également prévu une participation accrue de la population à l'élaboration de ces documents en obligeant les élus à organiser la concertation avant toute élaboration ou révision. L'ADEMUB sera très pointilleuse sur le respect de ces obligations.

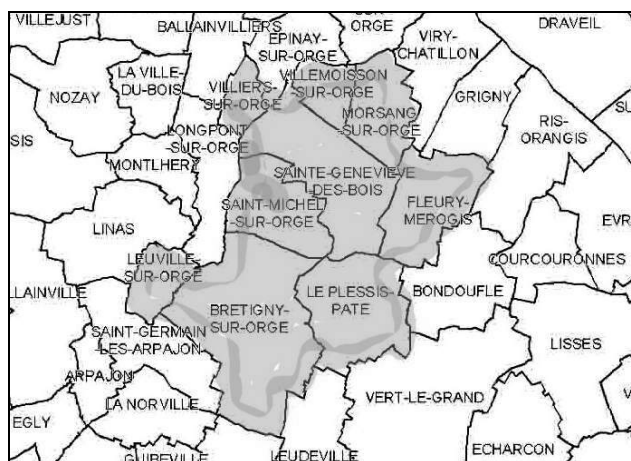
Le SCOT comme le PLU sont tous deux l'expression technique d'un projet politique pour leur périmètre appelé **Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD)**. Il y aura donc un PADD pour le SCOT du Val d'Orge et un PADD distinct pour le PLU de Brétigny.

Le SCOT du Val d'Orge

Le PADD du SCOT est évidemment le document le plus important sur lequel il faudra être extrêmement vigilant car c'est lui qui arrête pour une décennie et

pour nos 9 communes les orientations générales, en particulier dans les domaines suivants :

- le maintien de l'équilibre entre les zones urbaines et à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles,
- la détermination des espaces naturels ou urbains dont la protection présente une importance intercommunale et en définir la localisation,
- l'utilisation prioritaire des zones constructibles existantes avant d'en créer de nouvelles,
- la subordination de la construction de quartiers nouveaux à la création de transports collectifs.



Le SCOT s'applique sur le territoire du Val d'Orge

Chacun comprend donc l'importance du PADD pour notre environnement et notre qualité de vie d'autant que les objectifs qu'il fixe seront déclinés dans le SCOT proprement dit. Si à ce stade, par manque de vigilance, les citoyens et leurs associations laissent passer des objectifs qui hypothèquent trop l'avenir, il

sera très difficile voire impossible de faire marche arrière.

L'ADEMUB étant une association agréée, nous comptons bien être partie prenante dans ce débat. N'oublions pas non plus que si le SCOT doit respecter les prescriptions du Schéma Directeur Régional (le SDRIF), lui-même s'imposera pour l'élaboration du PLU de Brétigny.

C'est le 26 juin 2002 que le Conseil Communautaire du Val d'Orge a pris la décision de lancer l'élaboration d'un SCOT. Afin de l'aider techniquement dans ce travail, la Communauté a confié une mission d'assistance au cabinet Gerat Conseil (Paris). Ce cabinet a rendu en mai 2003 une Note de Présentation du SCOT et un premier rapport d'étape qui estime à une année la durée totale d'élaboration du document avant qu'il ne devienne exécutoire.

Nous soumettons à votre réflexion un paragraphe de ce premier rapport qui nous laisse songeurs :

« Seules Brétigny et le Plessis-Pâté possèdent une grande quantité de réserves foncières partiellement urbanisables, mais les élus nous ont [au cabinet Gerat] affirmé vouloir maîtriser l'urbanisation de ces zones. Il semble que la tendance sur l'agglomération soit à une limitation de l'extension de l'urbanisation, volonté dont le SCOT pourrait se faire l'écho ».

A noter que le Val d'Orge s'est également lancé depuis la fin 2001 dans l'élaboration d'un **Agenda 21 local** lequel vise à traduire dans l'action locale les grands principes du développement durable. L'ADEMUB qui participe activement à cette élaboration, ne doute pas un instant que les réflexions menées dans ce cadre, auront une incidence forte sur le PADD et le SCOT.

Le PLU de Brétigny

C'est en 1983 que Brétigny s'est doté d'un POS lequel a été révisé à plusieurs reprises, en 1988, 1993 et 1999. Et c'est en juin 2003 que Brétigny a décidé de le réviser pour le transformer en PLU.

La démarche est comparable à celle que nous avons vue pour le SCOT du Val d'Orge et commencera donc par l'élaboration d'un PADD. A cet effet, la ville de Brétigny a passé un contrat d'assistance technique avec la société d'économie mixte SORGEM (Sainte-Geneviève-des-Bois).

Rappelons ici que ce PADD, nouveauté par rapport à l'ancien POS, doit exposer les intentions de la commune pour les années à venir et permettre une politique d'ensemble à laquelle se référeront toutes les initiatives particulières. Il s'agit donc d'un vrai projet politique pour la ville. **La loi précise que ce document est destiné à l'ensemble des citoyens et qu'il ne doit pas être trop technique ni compliqué.** L'ADEMUB y veillera car elle participera à ces réflexions.

Nous ferons la même remarque que pour le SCOT, à savoir que ce PADD est le document le plus important puisqu'il sera décliné dans le règlement du PLU, lequel fixera le zonage (zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles...) et finalement le droit des sols.

Dans le contrat conclu avec la SORGEM, il est prévu qu'elle mette en place un Comité de Pilotage présidé par le maire dans lequel il y aura « *des personnalités associées tel que définies par la loi* ». L'ADEMUB, association agréée, sera sans aucun doute associée à ce comité d'autant que M. Chambonnet, adjoint à l'urbanisme, nous a dit que la commune irait au-delà de la loi en matière de concertation. Dont acte.

Il est prévu que le PADD sera présenté à la population en février 2005, ce qui nous paraît un délai raisonnable de réflexion. L'enquête publique sur le PLU devrait se dérouler en mars 2006, celui-ci étant exécutoire en juin.

Conclusion : penser à la qualité de vie

Le PLU devant respecter les dispositions du SCOT, on pourra s'étonner que ces deux documents soient élaborés conjointement et non consécutivement. Il est vrai que la loi n'oblige pas à cela et qu'il était urgent de faire cette révision du POS en PLU, car la Ville n'arrivait plus à contrôler la situation face aux promoteurs s'appuyant sur un POS « aux mailles trop larges ». Un exemple nous a été donné, celui d'un promoteur qui projette de construire 8 logements dans la partie de Brétigny située de l'autre côté de la Francilienne (vers Courtepaille) et le POS, qui a force de loi, permet difficilement de s'y opposer.

Cette élaboration conjointe du SCOT et du PLU obligera sans aucun doute à beaucoup d'allers et retours, mais si c'est pour la bonne cause, pourquoi pas ?

Une dernière remarque : la loi Urbanisme et Habitat, du 2 juillet 2003, a quelque peu modifié des dispositions de la loi SRU jugées trop rigides par certains élus. Ainsi, le dispositif adopté par cette loi prévoit de faciliter l'ouverture à l'urbanisation et, comme cela ne suffit pas, la loi prévoit que le préfet pourra accorder des dérogations, donc encore une fois et plus que jamais : vigilance !

Nous comptons sur nos élus pour, dans les PADD, le SCOT et le PLU, limiter la folie bétonnière et routière de ces dernières décennies et penser un peu plus à la qualité de vie de nos successeurs en pensant davantage espaces verts, zones naturelles protégées, circulations douces, transports en commun...

En tout cas, ils peuvent compter sur nous pour les y aider.

Le Bureau de l'ADEMUB

Plan de circulation

Circulez et silence dans les rangs !



Un carrefour dangereux pour les piétons : rue Jules Marquis / rue du Parc / rue des Halliers

« Nous n'avons pas voulu fluidifier la circulation automobile, mais donner une cohérence d'ensemble à la ville. » Tel est le discours tenu récemment par nos élus devant le comité de pilotage (représentants des professionnels, de l'Administration, des quartiers et de l'ADEMUB) venu plancher sur l'application du « nouveau » plan de circulation. Si la démarche, qui consiste **essentiellement** à faire en sorte que le passage aux carrefours soit le plus aisé et le plus rapide possible pour les seules automobiles, ce n'est pas fluidifier la circulation, qu'est-ce alors ? Non seulement on continue **de livrer notre ville au tout-automobile**, mais on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Nous n'avons cessé de rappeler depuis deux ans, et cette fois encore, **les obligations légales et réglementaires, comme la loi sur l'air de 1996 et le PDU, qui exigent que l'on réduise la circulation automobile au profit des transports en commun et des circulations douces (cyclistes et piétons)**. N'oublions pas que **la circulation automobile (voitures et camions) est le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre (sans parler de la pollution atmosphérique et sonore), et que son impact ne cesse d'augmenter, contribuant ainsi à aggraver les dérèglements climatiques dont nous n'avons eu jusqu'à présent qu'un avant-goût.**

Cette fois-ci encore, nous avons demandé que l'on mette fin à la politique du coup-par-coup, que soit revu le plan de circulation dans son ensemble en tenant compte de **tous** les modes de

déplacement, et que l'on adopte à Brétigny **un schéma directeur communal des circulations douces s'inscrivant dans le cadre du plan des déplacements du Val d'Orge**, en cours d'élaboration. Nous avons passé en revue toutes les anomalies, les dysfonctionnements, les dangers, les lacunes, et fait quelques propositions, notamment de mise en zone piétonne (rue du Baron Fain, par exemple) ou en zone 30 (à développer en centre ville).

En vain, puisque la seule logique adoptée jusqu'à présent, c'est la fluidité du trafic à quelques grands carrefours. La Municipalité est même allée jusqu'à se refuser à appliquer des décisions qui avaient été prises unanimement l'an dernier par le Comité de pilotage, comme la mise en sens unique montant du bas de la rue Saint-Pierre, indispensable à la sécurité des piétons sur la colline. Ou à apporter des modifications de dernière minute qui n'étaient pas prévues, comme la mise en double sens de la rue du Général Leclerc devant la Poste, entraînant des difficultés supplémentaires de trafic et rendant plus dangereux les déplacements des piétons..

Reconnaissons-le cependant, deux dispositions nouvelles ont été mises en place, que nous avons demandées (avec d'autres membres du comité de pilotage): la mise à double sens du tunnel du Cinéma et la mise à double sens également du pont du 19 mars 1962, mais sans que les aménagements mis en place ne nous donnent satisfaction, du point de vue de la circulation et, surtout, de la sécurité des piétons et des cyclistes.

Des sommes importantes ont été dépensées, et on a fait travailler un bureau d'études et les services municipaux depuis deux ans essentiellement pour rendre plus fluide la circulation dans Brétigny aux heures de pointe, c'est-à-dire 2 heures par jour sur 24. Tout cet argent, toute cette énergie pour cela ! Avec, comme résultat, des piétons et des cyclistes très souvent oubliés quand ils ne sont pas mis en danger, parfois gravement, par les nouveaux aménagements, comme au carrefour Pierre-Brossolette/Lucien Clause, rue Jules Marquis et au carrefour Marquis/Parc/Halliers, rue du Général Leclerc devant la Poste, rue Saint-Pierre et ailleurs (1).



Carrefour Brossolette-Clause : pauvres cyclistes !

« Le PDU (plan de déplacements urbains pour la région Ile-de-France), nous a-t-on répondu, c'est de la philosophie. » C'est pourtant la Loi et celle-ci s'impose à tous, élus compris. En l'occurrence, appliquer la Loi, c'est ni plus ni moins que sauvegarder notre environnement, notre santé et la vie sur notre planète.

Fort heureusement, nombreuses sont les villes, dans le val d'Orge, en Ile-de-France et ailleurs, qui appliquent la Loi et qui investissent prioritairement pour les transports en commun et les circulations douces : amélioration de la qualité du service des transports collectifs, de leur fréquence, de leur accessibilité, de leur ponctualité, meilleur partage de la voirie, zones piétonnes, zones 30, limitation de vitesse, lutte contre le stationnement sauvage et abusif, aménagements piétonniers et cyclables confortables et sécurisés, opérations « marchons vers l'école », etc.

Deux exemples proches parmi tant d'autres. La ville de **Morsang-sur-Orge**, où une opération « marchons vers l'école » a démarré il y a deux ans et rencontre un succès croissant auprès des enseignants et des parents d'élèves, a décidé de consacrer **tous ses investissements en matière de voirie en 2004 aux seuls piétons**. De son côté, **Le Plessis-Pâté**, qui a participé, l'an dernier, à la journée « En ville sans ma voiture », a décidé **d'acquérir une dizaine de**

vélos pour les déplacements des employés communaux et a lancé, pour ce printemps, une opération « marchons vers l'école » dans laquelle toute l'équipe municipale, les enseignants et les parents s'investissent (2).

Au vu de ces exemples et de bien d'autres, nous ne pourrions supporter longtemps encore sans réagir qu'à Brétigny on mène, en matière de circulations, une politique en contradiction avec la Loi et notre qualité de vie.

1 - Nous nous tenons à la disposition de nos lecteurs pour leur expliquer dans le détail nos remarques et nos propositions.

2 - Précisons, en plus, que le Plessis-Pâté vient de signer la Charte régionale sur les circulations douces, ainsi que la Charte régionale de l'environnement et de la biodiversité, ce qui en fait une commune éco-citoyenne.

Des Brèves à la pelle...

Commerces à Maison Neuve : suite...et fin ?

Les 10 ha de la ZAC restant encore dans le triangle situé entre Auchan, la RD 19 et l'avenue de la Commune de Paris viennent d'être vendus au promoteur G2AM qui veut y aménager une zone commerciale (magasins d'équipement de loisirs et d'équipement de la maison), qui devraient ouvrir en 2007. On nous y promet un aménagement de qualité. N'empêche qu'avec cette nouvelle extension de la zone commerciale, qui commence à prendre des proportions gigantesques (même si c'est un gigantisme mesuré par rapport à la Croix Blanche, la grande concurrente), c'est encore le commerce de centre ville et de proximité qui va souffrir. Et le tout-automobile qui sera privilégié (ou a-t-on prévu des transports en commun nombreux et fréquents jusqu'au rond-point de Marolles ?). Nous espérons que ce sera là le point final à tout aménagement de zone commerciale périphérique à Brétigny. Et que nos responsables politiques ont désormais compris que ce type d'urbanisme commercial, dans une société et une économie qui se veulent conformes à un développement durable, appartient au passé, et qu'il faut d'urgence inverser la tendance et délaissier ces projets gigantesques pour un urbanisme commercial à taille humaine, convivial et plus respectueux de l'environnement.

Nouvelle voie près de la gare

Le projet de nouvelle voie qui, partant de la gare, longera l'école Jeanne d'Arc pour rejoindre la rue de Stalingrad devrait être bientôt soumis à enquête publique. Quant aux bâtiments proches de la voie ferrée, ils devraient être démolis en 2004. Espérons que ce projet-là tiendra, lui, compte des dispositions de la Loi sur l'air rendant obligatoires (article 20) des aménagements cyclables, sans oublier les piétons, et ne

fera pas, une fois encore, la part trop belle aux voitures.
Nous serons en tout cas très vigilants en ce domaine.

Aménagement des « terrains Clause »

L'ADEMUB pour un projet équilibré et respectueux de l'environnement...

Alors que du côté de nos élus, tant à l'Agglo qu'à Brétigny, on prépare un projet d'aménagement pour les terrains Clause dont nous ne connaissons encore rien, notre projet, fruit d'une réflexion collective, prend de plus en plus forme.

Un bon point cependant pour nos responsables : l'Agglo a fait expulser les squatters, a mieux clôturé les terrains et fait apposer des panneaux interdisant l'entrée. Il ne reste plus qu'à mettre en place le gardiennage prévu et qui aurait dû normalement être là depuis le 1^{er} janvier dernier.



Mais la lecture du dernier numéro de Paroles ne laisse pas de nous inquiéter. On nous dit qu'il faudrait construire **1700 logements sociaux par an dans le Val d'Orge**. Et, comme la capacité foncière des communes du Nord de l'Agglo est limitée et que celles-ci ne veulent plus construire sur leur territoire, c'est vers les communes du Sud et notamment Brétigny que tous les regards se dirigent. Et où prioritairement ? Vers les terrains Clause. Ne lit-on pas dans Paroles que « ...la municipalité et la communauté d'agglomération du Val d'Orge ont à cœur de répondre aux demandes (de logements) de la population et réfléchissent...aux possibilités d'aménagement **sur les terrains Clause**. » La chose est claire : attendons-nous à voir surgir des cartons un projet géant pour Clause comprenant principalement des centaines, voire des milliers de logements sociaux...

Où est, dans ces conditions, la mixité sociale et urbaine qu'exige un développement durable ? Il faudrait, pour cela construire aussi d'autres types de logements en même temps que toutes les activités

économiques (selon le principe « un logement, un emploi) et sociales, tous les services qui devront accompagner l'implantation de ces milliers de nouveaux habitants. Sans compter la sauvegarde de nos espaces « naturels », vitaux pour notre santé, qui seraient bien mis à mal, puisqu'on ne peut pas faire tout cela à la fois.

Nous l'avons dit et le redisons encore : nous refusons que Brétigny devienne la réserve foncière de l'Agglo, et qu'on y construise indéfiniment pour toutes les communes du Val d'Orge. Est-il possible, comme on nous le dit, de répondre à toutes les demandes de logement « *en maîtrisant l'évolution urbaine et démographique* » ? Nous répondons : non. Vouloir répondre à toutes les demandes, cela veut dire, à moyen terme, urbaniser entièrement nos espaces ouverts (terres agricoles, bois, espaces verts...). **Il faut savoir dire « non » à un certain moment**. Et ce moment-là est proche à Brétigny. On ne peut construire indéfiniment, même de manière « maîtrisée », c'est-à-dire pas trop anarchique. La région Ile-de-France ne peut continuer de s'étendre en tache d'huile. Dans le cadre de la révision du SDRIF, le document d'urbanisme pour l'Ile-de-France, ce sera une question de fond à aborder en pensant plus large, au niveau du Bassin parisien, et même plus loin encore. Tout le monde ne pourra pas habiter à Brétigny ou dans le Val d'Orge. Et il faudra bien que certains aillent chercher ailleurs. Brétigny a déjà beaucoup donné à l'urbanisation ces dernières années...et est en conformité avec la loi SRU puisqu'elle compte plus de 20% de logements sociaux..

ADEMUB : un projet à la fois pédagogique, écologique, économique et social.

Le projet de l'ADEMUB, fruit d'un travail mené en collaboration avec de nombreux interlocuteurs, se veut équilibré et respectueux de l'environnement et du développement durable.

Ce projet, en cours d'élaboration, comporte, rappelons-le, plusieurs éléments :

- Un pôle **nature-environnement** avec un **volet pédagogique** fort tourné vers **l'éducation à l'écocitoyenneté** où **les graines** recevraient une place de choix ; celui-ci prendrait la forme d'une maison de l'environnement, plus précisément, **d'un centre d'initiation à la nature, à l'environnement**

et au développement durable ouvert à tous, scolaires et grand public, avec conférences et expositions permanentes et temporaires sur la faune et la flore d'Ile-de-France et tous les thèmes environnementaux.

S'y adjoindraient :

- un important atelier de maraîchage biologique (2 hectares) tourné vers la réinsertion des jeunes, avec vente de la production sur le marché local ;
- des jardins familiaux et des jardins collectifs (jardins partagés) où l'aspect pédagogique sera aussi très présent ;
- un jardin pédagogique tourné vers les enfants ;
- un petit éco-musée rassemblant tout ce qui resterait du matériel utilisé naguère pour la culture, le tri et la préparation des graines, dans une perspective à la fois historique et pédagogique. Des locaux y seraient mis à la disposition des associations naturalistes et de défense de l'environnement. La proximité des Joncs Marins et de la vallée de l'Orge, permettrait l'organisation de sorties pour l'observation de la flore, de la faune sauvage et des écosystèmes (bois, mares, rivières, prairies, champs, sentier pédagogique de découverte de la nature...).

- **Un pôle social intergénérationnel**, comprenant un foyer-logement, une crèche et un centre aéré, trouverait ici un emplacement idéal avec la proximité de la maison de l'environnement, des Joncs marins et de la vallée de l'Orge.

- Un pôle d'activités et d'habitat

La partie habitat, de dimensions modérées, doit prendre un caractère exemplaire, voire partiellement expérimental ; un habitat écologique, privilégiant la mixité sociale, de haute qualité environnementale (HQE) répondant aux critères d'un développement durable, donnant la priorité aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (notamment dans le cadre du Plan Soleil et de la charte Qualisol) avec une recherche de qualité et d'originalité en matière d'architecture et de confort thermique et phonique (voir le concept allemand de la «Maison passive», moins chère, plus confortable et plus économe en énergie). Il est nécessaire d'adjoindre à cette partie habitat quelques commerces et services de proximité, soumis aux mêmes règles environnementales.

La partie activités, de dimension également modérée, outre les activités liées au maraîchage et aux services aux habitants, privilégierait quelques activités artisanales plutôt tournées vers l'environnement.

Voilà l'état de notre réflexion à aujourd'hui. Nous ne manquerons pas de faire connaître nos propositions dans le détail au cours des prochains mois.

Brèves à la pelle...(suite)

Doublent de la RD 19

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en février sur le doublent de la RD 19 (départementale qui relie la N 104 à la N 20), l'ADEMUB a fait connaître son point de vue. Et demandé, dans un mémorandum rédigé à cet effet,, au commissaire-enquêteur de donner un **avis favorable** au doublent, en y mettant toutefois **de sérieuses réserves**, « principalement en raison de la mauvaise conception des circulations douces qui fait de la RD 19 un mur infranchissable sur une bonne partie, rend les déplacements dangereux pour les cyclistes, et aura pour effet de décourager un bon nombre d'entre eux d'emprunter cette voie.» Nous attendons les conclusions du commissaire-enquêteur.

Entre temps, des négociations ont été entreprises entre l'ADEMUB et la Fédération pour les circulations douces en Essonne (FCDE), d'une part, et les services départementaux, d'autre part, pour apporter à ce projet les améliorations souhaitées.

Pressions immobilières sur le centre ville

Des promoteurs exerceraient une forte pression sur les propriétaires du centre ville, ce qui aurait pour effet de faire monter les prix (entre 1500 et 2000 € le m²). On nous dit en mairie que de toute façon la population du centre vieillit et qu'il y a trop peu de renouvellement urbain et que la démographie stagne (22.500 habitants avant le récent recensement). Le renouvellement se fera, nous explique-t-on, par le locatif. D'où la nécessité de construire des logements sociaux. De toute façon, il faut densifier le centre ville pour éviter l'extension de l'urbanisation, comme la loi SRU nous y autorise. Ces propos nous inquiètent. Cela veut-il dire qu'on s'apprête, dans un centre ville déjà concentré et aux voies étroites, à bétonner encore plus, avec tous les inconvénients qui en découlent en matière de déplacements et de qualité de vie ? Une ville, ça doit respirer. En tout cas, il faut tout faire pour conserver un certain type d'urbanisme en centre ville, témoin du passé, comme les belles demeures de la rue de la Mairie, par exemple.

Parc régional des Joncs-Marins

Vers un doublement de la surface



Bonne nouvelle : ça va bouger du côté du parc des Joncs Marins, en souffrance depuis des années. En effet, les responsables des 3 communes concernées par cet espace naturel sensible (ENS), Leuville, Saint-Germain et Brétigny, se sont réunis sous l'impulsion de l'Agence régionale des espaces verts, chargée du dossier, notamment des acquisitions de terrains. Décision a été prise de relancer le parc, les acquisitions et l'aménagement. Pour Brétigny, il est question d'étendre le périmètre de manière conséquente (il fait actuellement 90 ha). Le nouveau périmètre, qui n'est pas encore définitif (il y aura quelques ajustements aux marges), englobera tout le plateau et le val du Blutin et jouxtera les terrains Clause, en incluant au passage le bois Pelletier.

Cette décision aura pour effet de protéger toute cette zone, notamment les terres agricoles, des appétits des promoteurs et autres urbanistes. Tout cela sera consigné dans le plan local d'urbanisme (PLU), en cours d'élaboration, qui remplacera le POS actuel. **Nous aurons alors, à l'Ouest de Brétigny, avec le parc, les terrains Clause, à urbaniser très modérément, et la vallée de l'Orge, un ensemble « naturel » important appelé à jouer un rôle essentiel comme poumon vert du Val d'Orge.** Avec, à la clé, nombre d'activités tournées vers le public en matière de loisirs, mais surtout de découverte de la nature et de la biodiversité, et de protection de l'environnement, activités dont le centre doit se situer, selon nous, sur le site Clause.

Nous espérons donc que les acquisitions de parcelles vont reprendre à un rythme élevé et que l'on se dirigera vers une enquête publique pour parvenir enfin à la maîtrise totale du foncier. Mais tout n'est pas gagné, car il reste un gros problème à régler : celui de la présence illégale, mais relativement ancienne (en raison du laxisme de nos édiles), d'implantations sauvages. La solution serait,

selon la Municipalité, de la responsabilité de l'Etat qui se ferait tirer l'oreille pour enclencher les procédures nécessaires à la libération des terrains et à la destruction des constructions illégales. Nous espérons que le courage politique l'emportera et que sera enfin réglé ce problème avec le doigté qui s'impose.

Brèves à la pelle... (suite)

Chemin des Pâtures et voies des bords de l'Orge

La Ville envisage (enquête publique en vue) de « recalibrer » (c'est-à-dire élargir) et de rectifier le chemin des Pâtures dans sa partie finale pour rejoindre en ligne droite la rue de Leuville et soulager ainsi les habitants du carrefour Leuville/Valorge. On va créer un trottoir et mettre l'éclairage près du rond-point des Daumônes. Trottoir qui viendra d'ailleurs sur toute la longueur de la voie. On y prévoit aussi des circulations douces côté des bassins de retenue. Il est prévu également de « recalibrer » les rues de Valorge et des Prés d'Aulnay. On nous promet que ces recalibrages resteront « raisonnables ». Nous demandons à voir, car si des aménagements (notamment la rectification du chemin des Pâtures et des aménagements hydrauliques sur toute la longueur de ces 3 voies), nous apparaissent nécessaires, n'oublions pas que ces voies passent dans l'un des endroits les plus sensibles du parc des Joncs Marins : en vallée et en bordure de l'Orge, rivière à faible débit et dont la qualité de l'eau reste médiocre.

Toute intervention sur la voirie doit donc rester extrêmement prudente. Les véhicules doivent y rouler à vitesse limitée et des mesures anti-pollution doivent être prises. Et nous veillerons à ce que les circulations douces y soient traitées correctement.

La ruelle du Chemin de fer et la propreté

Nous sommes satisfaits des efforts faits depuis déjà un bon bout de temps pour maintenir cette voie très empruntée dans un bon état de propreté, qu'il s'agisse du sol ou des murs où les tags sont régulièrement couverts. De même que l'éclairage a été nettement amélioré. Mais la propreté ne suffit pas : c'est à un réaménagement complet de cette voie jusqu'à la gare qu'il faut procéder dans les années à venir pour la rendre plus sûre et plus conviviale. Et penser plus particulièrement à la traversée du carrefour Leclerc / 'Estiennes d'Orves / Anatole France, à revoir complètement.

Brèves à la pelle...(suite et fin)

Orme Fourmi : on ne construira pas

Une autre bonne nouvelle (avec l'extension des Jons Marins) : la ville de Brétigny n'envisage pas de construire à l'Orme Fourmi, sur ce qui est actuellement une zone agricole. Nous nous en réjouissons, car il est indispensable, selon nous (nous l'avons dit à maintes reprises) de maintenir cet espace en zone verte, afin de créer une rupture entre le Nord

de l'Agglo, notamment la Z.I. de Saint-Michel, et Brétigny. Ceci afin d'éviter cette expansion en tache d'huile, qui menace plus que jamais la région parisienne, et qu'il faudra combattre fermement dans les dispositions du nouveau Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) à venir. Pour Brétigny, il conviendra, dans le Plan d'urbanisme local (PLU) en cours d'élaboration, de placer l'Orme Fourmi en zone N, ce qui le protégera de toute menace d'urbanisation.

Dates à retenir

Dimanche 16 mai 2004 - Fête de Brétigny
L'ADEMUB participera au défilé sur le thème
« La nature et les circulations douces »

Du 6 au 10 octobre 2004
Les journées de la nature et de l'environnement (JNE)
Organisées par l'ADEMUB en partenariat avec la ville de Brétigny

BULLETIN D'ADHESION POUR 2004

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)** - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

ADEMUB - Président : Claude ROMECH - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny
Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 Brétigny

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

.

adresse e-mail : **Tél. :**

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)
à l'ADEMUB pour 2004

Ci-joint ma cotisation de Euros
(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit
être envoyé à Jean-Paul RAVISÉ,
trésorier)